Département de la GIRONDE

------

Arrondissement de BORDEAUX

------

MAIRIE

de

MADIRAC

Tél: 05 56 23 71 32

Fax : 05 56 23 79 28

Mail : mairie.madirac@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015**

Nombre en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation : 02 Avril 2015

L’an deux mil quinze, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de MADIRAC, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PAGÈS, Maire.

**PRÉSENTS :** 9

Excusé : Antoine CAILLARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Sylvie RECROSIO

Après envoi par mail pour lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

**DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION du CCAS**

Le Maire étant sorti, le premier adjoint prend la présidence et demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le Compte Administratif du CCAS .

 Le Compte Administratif du CCAS est voté à l’unanimité.

Monsieur le Maire revient, remercie le Conseil Municipal et lui demande de bien vouloir voter le Compte de Gestion du CCAS.

Le Compte de Gestion est voté à l’unanimité

**2015-008 DÉLIBÉRATION POUR L’AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL ET DU BUDGET DU CCAS :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter l’affectation des résultats suivants :

**BUDGET COMMUNAL :**

**Excédent Investissement 2014 = + 3.829,29 €**

**Excédent Investissement 2013 = + 41.956,40 €**

 **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **TOTAL + 45.785,69 €**

**Excédent Fonctionnement 2014 = + 9.295,55 €**

**Excédent Fonctionnement 2012 = + 96.923,04 €**

 **SOUS-TOTAL + 106.218,59 €**

**Reprise Excédent Investissement + 45.785,69 €**

 **TOTAL + 152.004,28 €**

A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’affecter les résultats en totalité sur les sections de fonctionnement et d’investissement.

**DÉLIBÉRATION POUR L’AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU CCAS**

Le Maire propose de reporter l‘excédent de fonctionnement de l’exercice 2014 d’un montant de 1321,71€

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’affecter le résultat à la section de fonctionnement.

**2015-009 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2015 :**

Le Maire rappelle la structure du budget tant en termes de recettes que de dépenses de fonctionnement et d’investissement de la commune de Madirac et expose au Conseil Municipal le détail des postes du budget de la commune.

Les chiffres proposés font ressortir un équilibre financier tant en recettes qu’en dépenses à :

* Pour la section de Fonctionnement : 224.220,59 **€**
* Pour la section Investissement : 91.987,72 **€**

A l’unanimité, le Conseil Municipal vote le budget 2015.

**2015-010 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET CCAS 2015 :**

Le Maire expose au Conseil Municipal les chiffres du budget CCAS pour 2015.

Les chiffres proposés font ressortir un équilibre financier tant en recettes qu’en dépenses à :

* Section de Fonctionnement : **1.541,71 €**
* Section Investissement : **Néant.**

A l’unanimité, le Conseil Municipal vote le budget CCAS 2015.

**2015-011 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU TAUX DES TAXES 2015:**

Monsieur le Maire remet pour information comparative un tableau récapitulatif des taxes des différentes communes de la Communauté de Communes du Créonnais ainsi que l’évolution des taxes de la commune sur les trois dernières années.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de stabiliser le taux des taxes ménages en les alignant sur ceux de 2014. La commune quoique confrontée à une baisse des dotations de l’Etat se doit de ne pas faire supporter entièrement par les contribuables ses besoins de ressources mais engager son plan d’économies de fonctionnement. Par ailleurs le Maire rappelle que l’augmentation des bases permet de compenser en partie le transfert à l’EPCI de la CFE. Enfin le Maire rappelle que la CDC du Créonnais augmentera les taux dans des proportions raisonnables. En conséquence il propose et de voter les taux suivants :

* Taxe Habitation : **18,53 %**
* Taxe Foncier Bâti : **17,39%**
* Taxe Foncier Non Bâti :**48,85 %**

Soit un produit attendu de **59.628 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le taux des taxes à l’unanimité.

**2015-012 DÉLIBÉRATION POUR L’ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 :**

Le Maire propose au Conseil Municipal une répartition des subventions. L’ajustement par apport à l’exercice précédent concerne le comité des fêtes dans l’objectif de démontrer une vraie volonté de relancer ce dernier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant les subventions 2015.

A l’unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Club Âge d’Or de Sadirac | 100,00 |
|  Comité des Fêtes de Madirac | 500,00 |
| Association de Toutes les Couleurs | 70,00 |
| AICA de Madirac | 70,00 |
|   Bibliothèque de Créon | 0,00 |
|  Croix-Rouge | 0,00 |
|  Lutte contre le Cancer | 0,00 |
| Amicale des Secrétaires de Mairie | 20,00 |
| FNACA Comité Cantonal de Créon | 0,00 |
|   Association Française Myopathie | 0,00 |
|   Auto Club Madiracais  | 70,00 |
| **Total** | **830,00**  |

**QUESTIONS DIVERSES :**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50